

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 22 JUILLET 2020

Date de convocation : 17 juillet 2020

1. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget général

Le résultat de l'exercice 2019 de **318 151.93 €** majoré du report antérieur de **316 701.02 €** représente un résultat à affecter de **634 852.95 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- **217 557.15 €** au compte R1068 (affectation en réserve en investissement)
- **417 295.80 €** au compte R002 (report en fonctionnement).

2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget Assainissement

Le résultat de l'exercice 2019 de **10 644.41 €** majoré du report antérieur de **9 850.67 €** représente un résultat à affecter de **20 495.08 €**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- **20 495.08 €** au compte R002 (report en fonctionnement).

3. Budget primitif 2020 du budget général, du budget annexe assainissement et du budget annexe lotissement

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget général de la commune, le budget annexe assainissement, et le budget annexe lotissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

⇒ **Budget général**

Fonctionnement : 1 405 000.00
Investissement : 845 000.00

⇒ **Budget annexe assainissement**

Fonctionnement : 43 000.00
Investissement : 49 910.85

⇒ **Budget annexe lotissement "Le Domaine de Mauprés"**

Fonctionnement : 247 565.64
Investissement : 276 903.35

4. Désignation des élus référents « sécurité routière »

Ont été élus : : Titulaire : M. STEPHAN Bernard
Suppléant : M. LE HENAFF Edouard

5. Désignation d'un élu référent « CNAS »

A été élu : M. LAUNAY Guénaël

6. Désignation des représentants au sien du syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust

Ont été désignés, pour représenter la commune d'Augan, au sein de l'Oust à Brocéliande Communauté, qui désignera les délégués au SMGBO :

M. LABBE Benoit et Mme POUHAUT Aurélie

7. Constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts directs

Une liste de 24 noms, 12 titulaires et 12 suppléants, est proposée à 18 voix pour et 1 abstention, par le conseil municipal afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs. De cette liste, les Services Fiscaux ne retiendront que 6 titulaires et 6 suppléants qui seront amenés à siéger au sein de la commission pendant les 6 années à venir.

8. Modification de la composition des commissions municipales

Les commissions municipales se composent désormais comme suit :

- VIE ASSOCIATIVE – SPORT – LOISIRS – AFFAIRES CULTURELLES

Délégués : MOHAËR Céline, RUAUD Annick, AMICE Odile, RIALET Kevin, ROGER Grégory, LE LOËT Véronique, LE HENAFF Edouard

- ENVIRONNEMENT – ESPACES VERTS

Délégués : RUAUD Fabrice, LABBE Benoit, STEPHAN Bernard, GUILLOTTEL Alain, ROGER Grégory, CHOTARD Alain, POUHAUT Aurélie

- VIE SCOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE

Délégués : MOHAËR Céline, AMICE Odile, RUAUD Annick, BERTHY Juliette, STEPHAN Bernard, LE HENAFF Edouard

AFFAIRES SOCIALES – INTERGENERATION

Délégués : LUCAS Marie-Thérèse, LE LOËT Véronique, STEPHAN Bernard, BERTHY Juliette, AMICE Odile,

- TRAVAUX -URBANISME – PATRIMOINE COMMUNAL

Délégués : ROUAUD Louise, LUCAS Marie-Thérèse, CHOTARD Emmanuel, LABBE Benoit, CHOTARD Alain, LE HENAFF Edouard, LE LOËT Véronique, GUILLOTTEL Alain, Annick RUAUD

- COMMERCE – ARTISANAT – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délégués : STEPHAN Bernard, LE HENAFF Edouard, GUILLOTTEL Alain, RIALET Kevin, LABBE Benoit

- AGRICULTURE

Délégués : LAUNAY Guénaël, LE HENAFF Edouard, POUHAUT Aurélie, LABBE Benoit, CHOTARD Alain, GUILLOTTEL Alain,

- VOIRIE

Délégués : Alain CHOTARD, Guénaël LAUNAY, Benoit LABBE

- FINANCES

Délégués : STEPHAN Bernard, Alain GUILLOTTEL, Benoit LABBE

- COMMUNICATION

Délégués : RUAUD Fabrice, ROGER Grégory, STEPHAN Bernard

9. Attribution d'une prime exceptionnelle COVID 19 pour le personnel communal

Le Conseil Municipal, décide à 17 voix pour et 2 voix contre, d'instituer une prime exceptionnelle au personnel communal, présent durant la crise sanitaire.

10. Convention avec l'école privée Ste Thérèse pour 2020/2021

Le conseil municipal s'engage à augmenter la prise en charge financière des frais de fonctionnement des élèves d'Augan, à hauteur de 855.00 € par élève maternelle, pour l'année scolaire 2020/2021.

=====

Vu pour être affiché

A Augan le 23 Juillet 2020

Le Maire,

Guénaël LAUNAY